



COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 7 AVRIL 2010

L'AMIANTE VIENT DE TUER UN TECHNICIEN SAVELYS.

Le syndicat CGT des Salariés de Savelys a été informé, le 31 mars à 13 H du décès de Monsieur Jacques Orsolani, un technicien de l'agence Savelys de Bastia, survenu le 30 mars 2010, à 20 H.

Mr Jacques Orsolani était âgé de 48 ans et il avait passé 19 années à travailler dans cette entreprise.

L'information de la mort de ce travailleur dont le corps a été incinéré, le 1 avril à 8 H à Marseille avant d'être rapatrié en cendre vers son village natal, ne passera certainement jamais dans le journal de Claire Chazal ni dans aucun autre journal télévisé mais le syndicat CGT en s'adressant aujourd'hui à la presse de notre pays, tient à dénoncer un double et même un triple scandale.

1. **Premier scandale** : La Direction de l'entreprise Savelys, filiale de GDF Suez et numéro 1 en France et second en Europe dans le domaine de l'entretien et la maintenance des appareils de Chauffage (des millions d'appareils sont encore amiantés), a cru juger bon de contester l'origine de l'amiante qui a empoisonné et finalement terrassé notre camarade.

Ainsi, ces derniers mois, Mr Jacques Orsolani a dû, non seulement lutter contre sa terrible maladie mais il a dû aussi se battre pour la reconnaissance du caractère professionnel de son cancer.

Lutte fatale mais aussi bataille vaine puisque par lettre, datée du 18 février 2010, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de haute Corse, après avis du Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles notifiait à notre collègue son refus de reconnaissance du caractère professionnel de son cancer broncho-pulmonaire, provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante.

Effondré par la réponse négative de la CRAM, Mr Jacques Orsolani avait informé le Syndicat CGT des salariés de Savelys de son intention de faire un recours. La mort ne lui en a pas laissé le temps.

L'objet de ce communiqué de presse n'est pas de polémiquer avec la CRAM de haute Corse et encore moins avec le CRRMP qui avant de notifier ce refus ont certainement bien étudié le dossier.

Par contre le syndicat CGT émet de très sérieux doutes concernant les éléments du dossier fournis par la Direction de Savelys. Selon la victime, elle aurait minimisé son temps d'exposition à l'amiante.

Cette indication donnée par un homme mourant au secrétaire du Comité Central d'Entreprise, monsieur Ricardo Botran, n'est pas de nature à étonner les militants CGT qui connaissent les manipulations de la Direction quand il s'agit de fuir ses responsabilités, notamment en matière d'hygiène et de sécurité.

Dans le cas présent par exemple, pour brouiller les pistes et enfoncer le dernier clou du cercueil, la Direction, par la voix de certains de ses collaborateurs zélés, fait courir le bruit que l'amiante qui a détruit ses poumons ne provenait pas de l'entretien des chaudières mais des carrières d'amiante de la région !

C'est bien possible, comme le contraire aussi. Ce qui est à 100% certain c'est qu'en minimisant systématiquement les risques de l'exposition à l'amiante contenue dans millions d'appareils de Chauffage la Direction de l'entreprise Savelys comme tous les patrons de cette profession ont un comportement totalement irresponsable vis-à-vis de leurs techniciens mais aussi de leurs clients.

2. **Deuxième scandale** : Le 26 mars dernier, (hasard du calendrier) un Directeur de Savelys, Mr Baudouin Marchal, était cité à comparaître devant le Tribunal Correctionnel de Lyon pour des infractions aux règles d'Hygiène et de Sécurité, justement liées à l'amiante, a osé nier toute responsabilité.

Pire, lors de l'audience, en présence de monsieur Philippe Sarre, Directeur des Ressources Humaines de Savelys, le Directeur Technique a en plus osé minimiser les risques en affirmant que les techniciens n'interviennent pas à un niveau dangereux d'exposition à l'amiante !

Il est à noter que la décision du Procureur de la République de Lyon de poursuivre ce Directeur Régional, devenu entre temps Directeur Technique National de Savelys, reposait sur un procès verbal

d'un inspecteur du travail du Rhône, **Madame Mélanie Gimenez**. Cet inspecteur accompagné d'un ingénieur en prévention, **Mr Bernard Fulchiron**, avait constaté le 13 novembre 2007, quatre infractions au sujet de l'exposition à l'amiante. Deux des quatre infractions seront finalement retenues :

- ☞ **Défaut de port d'équipement de protection individuelle** (Masque FFP3)
- ☞ **Défaut de protection collective** (Aspirateur à filtre absolu)

Le Syndicat CGT des Salariés de Savelys s'est naturellement constitué partie Civile. Il a été assisté par Maître Jean Marc Wasilewski, avocat au barreau de Paris

Le jugement, mis en délibéré, sera rendu le 20 mai prochain.

3. **Troisième scandale : Le 20 mai 2010** (deuxième hasard du calendrier) **la Cour d'Appel de Paris examinera la demande du syndicat CGT des Salariés de Savelys, pour la reconnaissance de l'Unité Economique et Sociale entre Savelys et ses filiales. Cette action du syndicat CGT est justement motivée principalement par le fait que les salariés des filiales de Savelys, qui exercent la même profession, sont donc également exposés à l'amiante et à d'autres poisons, comme les Fibres Céramiques Réfractaires, mais sans strictement aucune protection, étant privés de CHSCT, de CE et de Droit Syndical.**

En effet, aucune **des 16 filiales de Savelys** ne dépasse le seuil **des 50 Salariés**. Lorsque l'une d'elles dépasse ce seuil des 50 Salariés qui obligerait légalement Savelys à mettre en place des Institutions Représentatives du Personnel et notamment un Comité d'Hygiène de Sécurité et des Condition de Travail **cette filiale est artificiellement divisée en deux.**

Le cas c'est ainsi produit au sein de Dépanngaz, une filiale située à Carvin. Savelys n'a pas hésité à créer artificiellement une sous filiale sous la marque Therm'opale, située aussi à Carvin.

En conclusion : Ce Communiqué de Presse est certainement un peu long, vous voudrez bien nous en excuser, mais nous avons aujourd'hui besoin de dénoncer avec force et précision ces trois scandales qui en fait n'en font qu'un :

Celui d'un grand groupe GDF-SUEZ, dirigé par Mr Gérard Mestrallet, qui paraît « clean » au sommet, (en signant par exemple un accord sur la « Responsabilité Sociale ») mais qui de cascade en cascade, de filiales en sous filiales, à la base ce groupe prestigieux fuit ses responsabilités, contourne les lois et viole les droits les plus élémentaires des salariés.

Notons au passage et pour terminer que Mr Pierre Challut, actuel Président du Directoire de Savelys et Patron de la Branche Energie France de GDF-SUEZ avait a reçu, en 2008, une palme d'or de la « Meilleure Entreprise Citoyenne » !

Madame veuve Jacques Orsolani, sa famille et leurs amis ainsi que les autres salariés ou ex salariés de Savelys qui ont aussi déclaré une maladie liée à l'amiante et qui vivent encore aujourd'hui, apprécieront.

Pour sa part le Syndicat CGT des Salariés de Savelys espère que suite à ce communiqué de presse, la Direction de GDF-SUEZ, qui peut-être ignore ce scandale, ordonnera, dans les plus brefs délais, à la Direction de Savelys, l'ouverture d'une négociation loyale et sincère pour :

1. Reconnaître au moins le doute sur l'origine de l'amiante qui a emporté **Mr Jacques. Orsolani**.
2. Reconnaître que les mesures de préventions au risque amiante sont insuffisantes chez **Savelys**
3. Reconnaître que la prévention au risque amiante est inexistante au sein des filiales de **Savelys**

Une fois que ce constat aura été fait et accepté, car c'est malheureusement la triste réalité, **le Groupe GDF SUEZ, doit prendre toutes ses responsabilités pour mettre fin à cette situation indigne.**

Interlocuteur le secrétaire du Syndicat :

Grégory Martinez
☎ 06 20 66 51 79

ou le secrétaire du CCE :

Ricardo Botran
☎ 06 16 37 32 07

* Le Syndicat CGT des Salariés de Savelys représentait 42 % des voix aux dernières élections dans l'entreprise.